# DOSSIER SPECIAL

# FINANCES ET IMPOTS AU CRES

TOP SECRET

## Pourquoi les impôts locaux sont ils aussi chers ?

14 octobre 2012

## La taxe foncière est arrivée ! Aie ! Essayons de comprendre ...

04 décembre 2011

## La poule aux œufs d'or …

10 février 2013

## Dette et Impôts locaux au Crés : Des nouvelles fraîches !

12 mars 2012

## Payer moins d'impôts locaux au Crès, c'est possible ...

11 mai 2011

## Combien coûte... un rond-point ?

15 mars 2011

## Subventions aux associations cressoises 2011

04 juin 2012

## Le dossier Dexia expliqué à ma fille (adapté InfoLeCres)

14 octobre 2012

# La taxe foncière est arrivée ! Aie ! Essayons de comprendre ...

Pour commencer, quelques éléments de base provenant du site **impots.gouv.fr** : Le budget des communes, intercommunalités et des départements est financé en partie par la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui contribue ainsi au développement des équipements collectifs et des services proposés. A compter des impositions 2011, la région ne perçoit plus la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Qui paye l'impôt ?**

Les propriétaires d'un immeuble bâti sont soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour les particuliers, il s'agit essentiellement des locaux d'habitation et des parkings dont ils sont propriétaires, qu'ils soient ou non occupants des lieux. Les bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels sont également imposés à la taxe foncière.

**Comment est calculée la taxe ?**

La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie dans la commune où est situé l'immeuble. Elle est établie pour l'année entière d'après la situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Ainsi, en tant que propriétaire au 1er janvier, vous devez la taxe foncière pour l'année entière, même si vous vendez le bien par la suite.

Le revenu cadastral constitue la base d'imposition. Il est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50%. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Quant à l'abattement forfaitaire, il permet de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

Les taux, appliqués à la base d'imposition, sont votés par les collectivités territoriales : communes, EPCI (intercommunalités) et départements.

**ET maintenant qu'en est-il au Crès ?**

Le taux est de **31.45%** pour la commune et de **21.15%** pour le département (et de 11.25% pour les ordures ménagères).

Ca ne vous dit rien ?, à nous non plus rassurez vous, alors consultons l'excellent site : **nosimpots.fr** **(http://www.nosimpots.fr/commune/le-cres)** pour essayer d'y voir plus clair.

Pour **2009** (www.ville-lecres.eu) :

Nombre de foyers fiscaux : **4 090**

Impôts locaux : **7 647 834 €** soit **+67.87%** depuis **2002.**

Cette très forte augmentation est en partie liée à l'accroissement de la population et donc du nombre de foyers fiscaux mais pas seulement, loin de là ...

Regardons en particulier l'évolution du taux d'imposition :

On constate que si ces dernières années la taxe foncière est stable, elle a très fortement augmentée de 2002 à 2005. En fait, juste avant le début de l'urbanisation galopante au Crès ....

**Résultats :**

## La commune du Crès se classe pour la taxe foncière parmi les communes les plus chères :

### 1- Du département : 11 ième sur 343 communes (devant Montpellier !).

### 2- De la Région : 347 sur 1545 communes.

### 3- De France : 1171 sur 36677 communes, dans les 3% les plus chères !!

Depuis 2009, la taxe foncière est passée de 50% (31.45% de la part commune + 21.15% de la part département) à presque 53% en 2011.

Voici l'évolution de la taxe foncière au Crès depuis 2001. **Un repère, il s'agit du début du premier mandat de Mr le Maire P. Bonnal** (ça ne s'invente pas).

*Base 100 de valeur locative en 2001*

| Années | Bases VL | Reval. VL | Bases tax | Taux | Montant | Delta | Delta cum. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2001 | 100,00 | 1 | 100,00 | 21,95% | 21,95 | | |
| 2002 | 100,00 | 1,01 | 101,00 | 25,05% | 25,30 | 15,26% | |
| 2003 | 101,00 | 1,015 | 102,52 | 26,55% | 27,22 | 7,58% | 24,00% |
| 2004 | 102,52 | 1,015 | 104,05 | 30,53% | 31,77 | 16,72% | 44,73% |
| 2005 | 104,05 | 1,018 | 105,93 | 31,45% | 33,31 | 4,87% | 51,77% |
| 2006 | 105,93 | 1,018 | 107,83 | 31,45% | 33,91 | 1,80% | 54,50% |
| 2007 | 107,83 | 1,018 | 109,77 | 31,45% | 34,52 | 1,80% | 57,28% |
| 2008 | 109,77 | 1,016 | 111,53 | 31,45% | 35,08 | 1,60% | 59,80% |
| 2009 | 111,53 | 1,025 | 114,32 | 31,45% | 35,95 | 2,50% | 63,79% |
| 2010 | 114,32 | 1,012 | 115,69 | 31,45% | 36,38 | 1,20% | 65,76% |
| 2011 | 115,69 | 1,02 | 118,00 | 31,45% | 37,11 | 2,00% | 69,08% |

Nota : Ce tableau indique l'accroissement du montant cumulé de la taxe foncière depuis 2002 pour une base départ de la valeur locative de 100 Euros. Il fait donc apparaître l'augmentation de la taxe en elle-même, et non pas le montant cumulé du produit attendu, qui lui représente le montant total « récolté » de la taxe, et pour lequel il y a lieu de tenir compte de l'accroissement de la population. Pour une valeur locative de départ de 100 euros, on constate que le montant de la taxe passe de 21,95 euros en 2001 à 37,11 euros

en 2011, soit un accroissement de 69,08%. La mauvaise gestion du 1er mandat, fait bien ressortir en 2002 puis en 2004 de fortes augmentations, portant l'accroissement cumulé, trois ans après la prise du pouvoir, à **+ 45%. Il est à noter que la valeur locative, de 2001 à 2011 à bien suivi l'inflation (+18%), alors que la taxe elle augmente sur cette même période de 69% soit presque 4 fois plus que l'inflation.**

Concrètement, voici le résultat sur le montant (source : relevés de la taxe foncière d'une famille créssoise 2 parts et demi, maison 120 m2) :

**Taxe Foncière :**

**2010 2260 euros !!!**
2009 2220
2008 2134
2007 2085
2006 pas de donnée
2005 1986
2004 1850
2003 1464
2002 1453
2001 1333
**2000 1308**

**Taxe d'habitation** :

**2010 886 euros !!!**
2009 pas de donnée
2008 800
2007 769
2006 735
2005 719
2004 651
2003 527
2002 485
2001 550
**2000 287**

Sans commentaires, non ???? Une comparaison édifiante avec St Gély ! dont le nombre de foyers fiscaux est comparable au Crès (**4408** en 2009 contre 4090 au Crès) mais dont le revenu fiscal de référence (**33000 €**) est nettement supérieur à celui du Crès (**26000 €**).

La part communale de la taxe foncière en 2009 était à St Gély de **21.9%** (stable depuis 2002) contre ..... **31.45%** pour le Crès.

St Gély : Total Impôts Locaux (2009) : **6 336 721 €**
Le Crés : Total Impôts Locaux (2009) : **7 647 834 €**

**Les habitants de St Gély sont plus riches que les habitants du Crès (c'est pas un scoop) mais les cressois payent nettement plus d'impôts locaux !!!! En moyenne 1400 € par foyer à St Gély contre 1800 € au Crès. Pourquoi ?!**

A présent, comme le dit la définition (voir le début de l'article) : "la taxe foncière sur les

propriétés bâties contribue au développement des équipements collectifs et des services proposés"

**Maintenant que vous voilà informés, à vous de voir si vous pensez en avoir pour votre argent.**

Ce qui est sûr, c'est que cette situation est devenue insupportable pour de nombreux cressois.

**InfoLeCres**

**NEW ! :** Nous vous conseillons de lire le commentaire éclairé de Mr Rouve qui donne des explications forts intéressantes à cet état de fait que nous dénonçons !

Commentaires :

*Ouais, moi aussi je l'ai reçu et j'ai faillit avoir une attaque. Nouvel habitant, je ne m'étais pas rendu compte que je venais habiter à St tropez-sur-le-crès !*
*Je regrette de ne pas avoir trouvé un appart à Jacou, les impôts locaux sont moins chers et niveau équipement municipaux, c'est autre chose qu'au Crès, croyez moi !* Écrit par : jeanaimar l 17 septembre 2011
---
*Au Crès, presque la moitié des impôts locaux servent à payer les salaires des employés municipaux. Il faut le savoir ! Voir*
*http://www.taxe.com/index-comptes.commune-le.cres~34090.html*
*Peut être qu'à St Gely, la politique d'embauche de la Mairie est différente de celle de Mr Bonnal au Crès ....*
*Quelqu'un sait combien y a t'il d'employés municipaux au Crès et à St Gély ??* Écrit par : Helene Piat l 17 septembre 2011
---
*St Gély consacre une somme légèrement supérieure pour payer ses charges de personnel donc le nombre d'employés municipaux doit être comparable (ou alors, ils sont mieux payés ;-> !). Par contre, en consultant le lien donné par Helene, une chose m'interpelle :*
*http://www.taxe.com/index-comptes.commune-le.cres~34090.html*
*http://www.taxe.com/index-comptes.commune-saint.gely.du.fesc~34255.html*
*La dette du Crès était en 2009, tenez vous bien, de 4 895 000 euros !!!! (à St Gély : 833 000 euros, soit presque 6 fois moins). J'aimerai beaucoup connaître l'origine de cette dette communale. A qui la faute ?* Écrit par : Romuald l 17 septembre 2011
---
*Si la dette du Crès était de presque 5 millions d'euros en 2009 (soit 65% des revenus fiscaux de la commune), pourrait-on connaître son montant les années précédentes ????*
*C'était peut être bien pire, non ??* Écrit par : innocent l 17 septembre 2011
---
*Ouh la la!!! Mon pauvre Innocent. Tous les Cressois qui avaient au moins 10 ans en 2002 savent que TUTELLUS PREFECTORUS a failli venir pour tenir nos comptes. La situation s'est redressée quand notre lotisseur/partenaire s'est installé dans la commune; (revoir "REUSSIR LE CRES" luxueuses revues municipales de cette époque qui fleurent bon l'encens). Le béton nous a sauvé et nous n'avons plus regardé les oranges de la même façon. Les premiers veinards ont échoué, débarqué à MAUMARIN. Passerelle (?), ronds points, parkings, rues étroites, espaces publics, espaces enfants, lieux de rencontres, bibliothèque annexe etc... Tous ces lieux ou sites promis, absents ou réduits à leur plus simple expression ont permis de récupérer des m² constructibles. C'est ce qui se passe*

*encore avec les lotissements en projets. Ne cherchez pas les équipements collectifs, il parait que nous n'en avons pas besoin. Même sur le terrain de sport inauguré dernièrement, il n'y a ni vestiaire, ni sanitaire. Il parait qu'on a déjà trouvé le nom de l'AGORA, on l'appelle "L'Arlésienne"* Écrit par : GABEGIE l 17 septembre 2011

---

*La dette est bien pire à Castelnau-le-Lez et à Vendargues ! Plus de 100% des revenus de ces communes. Emprunter permet d'investir dans l'avenir* Écrit par : PierreB l 17 septembre 2011.

---

*"Emprunter permet d'investir dans l'avenir" dit PierreB. Comme à fait la Grèce jusqu'à présent .... avec le résultat que l'on connait. Excellente idée ! Continuons sur la voie du progrès.* Écrit par : sorba l 18 septembre 2011

---

*Vous pourriez pas faire un article sur l'utilisation de nos impôts locaux ? Je suis sur qu'il aurait beaucoup de succès. J'aimerai par exemple savoir quels sont les budgets alloués aux festivités, aux associations, à la protection de l'environnement, à l'aide aux personnes en difficultés .... Bref, savoir ou va mon argent.* Écrit par : eureka l 18 septembre 2011

---

*Cher Eureka, Vous trouverez les informations en consultant le compte rendu du dernier conseil municipal sur le site de la Mairie du Crès :*
*http://www.ville-lecres.eu/fichiers/709/compte-rendu-du-cm-du-15-06-2011.pdf*
*Bonne lecture.* Écrit par : Infolecres l 18 septembre 2011

---

*En prolongement de votre excellent article sur les finances locales, il convient d'ajouter que les frais de personnel sont au Crès de 56,35% du total des charges du seul budget principal. Pour affiner le résultat, une consolidation avec les budgets annexes s'impose : nous obtenons alors un ratio de 57,43% du total des charges. Et, pour comparer alors avec St Gély, il serait bon de savoir si cette commune gère ses services publics au travers de budgets annexes ou non, et surtout de connaître le nombre d'employés municipaux (au Crès il y a 129 employés municipaux tous contrats confondus).*
*Concernant la dette, un encours en fin d'exercice n'est pas une référence en soi. En effet, une personne au smic avec un endettement de 50% de ses ressources aura plus de difficultés à se désendetter qu'un cadre supérieur avec seulement 30%, alors même qu'en montant l'encours de dette sera plus élevé chez ce dernier : c'est la notion de valeur absolue, face à une valeur relative. Un endettement n'est pas une mauvaise chose en soi à condition de calquer les emprunts sur la durée de vie du bien financé (permettant ainsi de répartir la charge sur la génération suivante, qui profitera également de l'investissement public ainsi financé), et surtout au regard de sa propre capacité à se désendetter. L'emprunt joue alors le rôle d'une simple variable d'ajustement, compte tenu de la pression fiscale exercée, et la gestion devient alors un savant dosage entre autofinancement et endettement.*
*En fait, pour une commune, ce qui importe surtout c'est sa capacité de désendettement. Cette capacité permet de connaître en combien d'années une commune pourrait rembourser son encours de dette (dans l'absolu, il faudrait réintégrer les loyers de crédit-bail restant à payer), en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement, et toutes choses égales par ailleurs.*
*Pour les deux communes prises en référence dans votre article (en 2009), la capacité du Crès est de 3,47 ans, alors que celle de St Gély est de 0,5 an (moins d'une année).*
*Le Crès a donc une capacité de désendettement moindre que celle de St Gély : la commune aura besoin de plus de 3 ans pour apurer sa dette, contre 6 mois pour St Gély (les banquiers doivent faire la queue à la Mairie de St Gély).*
*Bon, Le Crès a davantage d'emprunts (qui restent cependant à un niveau raisonnable) que St Gély, et « matraque » ses administrés avec des impôts locaux à la limite du*

*supportable (74% de ses recettes). Avec cette manne, le Crès doit investir plus que St Gély ? Même pas : les dépenses d'équipement sont 1920 K€ pour le Crès, alors que St Gély investit 2971 K€ en 2009. Le Crès est donc bien surtaxé au delà des besoins écoulant des services publics offerts à ses citoyens. Il serait bon alors de se pencher sur les dépenses de fonctionnement.*

*Pour conclure, je réponds à la question suivante : « Les habitants de St Gély sont plus riches que les habitants du Crès (ce n'est pas un scoop) mais les Cressois payent nettement plus d'impôts locaux !!!! En moyenne 1400 € par foyer à St Gély contre 1800 € au Crès. Pourquoi ?! ». Eh bien, parce que les impôts fonciers se calculent à partir d'une valeur locative que multiplie un taux. Or compte tenu des nombreuses constructions à forte valeur locative dans une commune de « riches », pour un même produit attendu (le total de tous les impôts pour financer les services publics), les taux seront moindres (1). La valeur locative des « riches » finance une bonne partie des services publics. De plus dans une commune comportant beaucoup de logements sociaux (exonérés de foncier) comme Montpellier, c'est à vous de financer les services publics assurés à toute la population. Nous vivons vraiment une époque formidable !*

*(1) Un taux bas qui arrangera une personne de condition moyenne, car appliqué à une maison ou à un appartement de valeur locative moindre, il aura pour conséquence d'abaisser l'impôt de cette personne habitant dans une commune « riche ». Pour payer moins d'impôts locaux mieux vaut habiter dans une commune « riche ». Écrit par : Py Rouve l 20 septembre 2011*

---

*Je fais partie des gens extrêmement choqués par la hausse de nos impôts locaux. Pour ma taxe foncière, je subis une hausse de 7,58 % rien que pour la commune. Merci à la valeur locative qui ne cesse d'augmenter chaque année de façon insidieuse. Quand je relis M. Le Maire dans la gazette qui se vantait de ne pas avoir augmenté les taux d'imposition, je suis dégoûtée! On se demande si on ne va pas devoir vendre et partir dans une commune voisine... Avec le nombre de logements en plus, les rentrées d'argent ne cessent d'augmenter. M. Le Maire pourrait faire un effort pour ces concitoyens et baisser les taux!!! A eux de mieux gérer notre argent... Écrit par : Vir l 10 novembre 2012*

---

*Bonjour, le fait de payer des impots ne me dérange pas. Ce qui me dérange beaucoup plus, c'est de voir comment ces impots et taxes diverses sont utilisées. Et ce que je vois au Crès me donne simplement envie de quitter ce village où je suis né et où il ne fait pas bon vivre quand on est un jeune actif.* Écrit par : Pierre-Henri l 11 novembre 2012

04 décembre 2011

## La poule aux œufs d'or …

La gestion hasardeuse du 1er mandat (2002/2008) avait amené le Préfet à intimer l'ordre au Maire de redresser la situation (sous peine de passer sous tutelle de la Préfecture n.d.l.r.). Comment se refaire une santé dans ces conditions ?

Comme d'hab', en tapant sur le contribuable. A ce petit jeu, et la commune n'investissant plus à hauteur de ses prélèvements fiscaux, elle disposait fin 2010 d'un «matelas» de 1,66 million d'€, cagnotte qui montre bien la **surfiscalisation** de ses administrés.

En effet, un excès de ressources propres (autofinancement) constitue à l'évidence un gâchis de fonds publics puisque, non rémunéré, il correspond à un prélèvement d'impôts qui ne donnent pas lieu à production de services apportés aux Cressois. **La question est désormais clairement posée: soit la commune augmente ses investissements compte tenu de son fonds de roulement pléthorique, soit elle les maintient à leur niveau actuel et dans ce cas elle doit baisser nos impôts.**

Baisser les impôts maintenant et jouer à la marge avec l'emprunt, c'est répartir le coût des nouveaux services publics sur les différentes générations, car **qu'est-ce que l'emprunt sinon de l'impôt différé** ?
C'est également **re-donner du pouvoir d'achat aux Cressois**. C'est enfin mieux profiter de la réforme des collectivités locales, car l'Etat privilégie la péréquation, c'est-à-dire l'aide envers les communes qui lèvent le moins d'impôts.
Procédant de la sorte, notre Maire pourrait ainsi ménager sa poule aux œufs d'or.
**Le fera-t-il ?** : réponse sur votre feuille d'impôts.

Signé : **PY Rouve**

Soit plus de 1000 euros de dette/foyer fiscal (Source : Gazette du Crès)

Commentaires :

*Un petit calcul pour mieux se rendre compte :*
*Il y avait en 2010 environs 4200 foyers qui payaient les impôts locaux au Crès :*
*1 600 000 euros : 4200 = 380 euros*
*En moyenne donc, les créssois auraient pu économiser près de 380 euros si la municipalité du Crès avait abaissé le taux d'imposition à un niveau plus normal pour une commune de notre standing ! N'oublions pas que le Crès fait parti des 3% des communes les plus chères de France pour ce qui est de la lourdeur des impôts locaux ...*
*Compte tenu de la crise actuelle, ces 380 euros auraient été plus que bienvenus, vous ne pensez pas ? Joyeux Noël à tous !* Écrit par : Stéphane | 03 décembre 2011
---
*Mr Stéphane, Mr Rouve. Excusez mon incompétence en comptabilité. Mais si je comprends bien votre article, La municipalité aurait fait une cagnotte à notre insu. ? Est-ce bien légal ? Un budget ne doit il pas être en équilibre ? L'excédant d'un budget ne doit il pas être déduit du budget prévisionnel de l'année suivante ? Ne peut on comparer cela à un emprunt d'état qui serait là un emprunt communal ? Si oui, Est-ce qu'on ne peut pas ester en justice pour réclamer un dédommagement de cet emprunt au prorata des prélèvements annuels que l'on nous a soutiré. Il me semble qu'il serait juste que nos dégrèvement d'impôts' soient rendus en fonction de ce dernier Selon vos réponses ?... Merci. Écrit par : Jean-Claude | 04 décembre 2011*
---
*Jean-Claude, Un budget est une prévision de dépenses et de recettes qui effectivement s'équilibrent. Composé de deux sections, cet équilibre est obtenu quand l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (recettes moins dépenses) est porté à un niveau suffisant pour couvrir les dépenses de la section d'investissement (en particulier l'annuité de la dette en capital) compte tenu des autres fonds propres (recettes) de cette section. L'autofinancement devient donc une recette d'investissement.*
*Mais on peut forcer sur les prévisions de recettes, par un appel d'impôts plus important que nécessaire, et l'on se retrouve avec un autofinancement supérieur au besoin de couverture des dépenses d'investissement, d'où la « cagnotte » qui grossit année après année en se cumulant.*
*Pour l'exercice suivant, soit on diminue les impôts pour revenir à un autofinancement de couverture égal aux dépenses d'investissement, soit on maintient le niveau élevé des impôts pour couvrir des dépenses d'investissement plus importantes. Tout cela dans un équilibre total des comptes.*
*Rien d'illégal en la matière, et ester en justice ne servirait à rien sinon à perdre. Il ne s'agit pas d'un emprunt, mais plutôt d'une très mauvaise gestion (solution de facilité) car ce « surplus » issu de la forte pression fiscale ne sert à rien, car non rémunéré, il n'est pas redistribué aux contribuables au travers de services publics, avec les conséquences expliquées dans mon article. Écrit par : Py Rouve | 05 décembre 2011*
---
*Un petit aperçu pour ceux qui veulent encore aménager pour faire des économies d'énergie:*
*- 19 m² de double vitrage pour fermer une terrasse = 773 € de TLE.*
*Ce cas n'est pas unique et multiplié par X, cela alimente le pactole.Si seulement cet excédent servait réellement à "équiper" la commune, par exemple :*
*-remplacer les éclairages publics dont un grand nombre "tiennent" avec du sparadrap.*
*-assurer une réfection des rues envahies par les racines d'arbres (privés?) qui génèrent des dénivelés dangereux pour les piétons et les véhicules.*
*-canaliser le petit cours d'eau qui alimente le Salaison sous la RD 65 à Maumarin et qui*

*alimente également toutes les caves du coin pendant et longtemps aprés les gros orages! En 2 mots un peu plus d'égalité de traitement pour les travaux en projets éviterait de penser qu'il existe des quartiers de riches privilégiés et des quartiers d'oubliés...sauf pour les impôts.* Écrit par : TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT | 05 décembre 2011

---

*Merci Mr Rouve d'avoir eu l'amabilité de m'éclairer par vos informations compétentes. Lors du dernier C.M, Mr Bonnal a dit « la générosité des uns c'est les impôts des autres. ». De tel propos prononcés par un socialiste, c'est plutôt surprenant. Mais à présent, je ne puis que constater que c'est le fondement de sa gestion. C'est consternant !* Écrit par : Jean-Claude | 05 décembre 2011

---

*Merci Monsieur Rouve, brillamment relayé par Stéphane, expert es-arithmétique, pour cette leçon de comptabilité publique. N'ayant qu'une modeste formation me permettant humblement de lire les documents budgétaires, je souhaiterais avoir votre analyse sur la troisième colonne de la décision modificative n°1 votée lors du précédent conseil municipal, et qui sert de base à votre démonstration (disponible sur le site internet de la ville, allez y aussi). Si ma mémoire ne me trahit pas, cette troisième colonne concerne les restes à réaliser, ou encore dénommés dépenses engagées non mandatées et recettes certaines non titrées.*
*Le solde de cette colonne présente très explicitement un solde négatif de l'ordre de 1 290 000 €. En faisant encore et toujours confiance à ma mémoire, il me semble qu'une analyse financière objective se devrait de déduire ce solde des quelques 1 600 000 € que vous évoquez. Si on fait cette opération, il en reste un peu moins non ??*
*Donc, puisque lors de ma précédente intervention l'impartialité du ce site à été mise en avant, merci d'éclaircir pour les lecteurs mon analyse, qui finalement démontre que la municipalité a engagé exactement les dépenses auxquelles elle pouvait prétendre, ne gardant un excédent définitif que de l'ordre de 310 000 €, ce qui me parait tout à fait cohérent au regard du montant global du budget communal.*
*Et pour finir Jean-Claude, consterné qu'il est par les propos de M. le Maire. Jean-Claude, il faut vérifier vos sources, et les miennes me disent que ce n'est pas la générosité des uns qui est l'impôt des autres selon M. le Maire, mais simplement la gratuité pour les uns qui est l'impôt pour les autres. Allons, chers moutons (merci Pasteur, l'idée me plait), je ne suis pas certain que Panurge soit celui que vous croyez.*
*Dans l'attente impatiente de vous lire. Écrit par : Moderato | 07 décembre 2011*

---

*L'impartialité du blog doit effectivement être mise en avant Mr Moderato et nous vous remercions d'apporter la contradiction sans laquelle aucun débat utile ne saurait exister. Le fait est qu'il est très rare que les affirmations de nos articles soient remises en causes de manière argumentée. Aussi, nous rappelons à nouveau que ce blog reste ouvert à toutes les contributions sans distinctions d'origines, d'opinions et à fortiori de partis politiques. Pour cela, envoyez vos articles à info.lecres@free.fr* Écrit par : InfoLeCres | 07 décembre 2011

---

*Désolé Mr Moderato si j'essaye de rendre plus concret pour le commun des mortels les comptes de notre commune qui me semblent pour le moins opaques vu les commentaires ci-dessus. La gazette de ce mois ci contient, elle aussi, une autre affaire qui m'interpelle, voir l'article de Mr Berthelier ... Le fait est que je trouve les impôts locaux exorbitants et vous pouvez être sur que je suis loin d'être le seul. Mais peut être que vous avez un avis différent sur la question ? En tout cas, j'aimerai beaucoup l'entendre.* Écrit par : Stephane | 07 décembre 2011

---

*Mon cher moderato*
*Il me semble que vous confondez deux choses. Budget et compte administratif d'une part,*

*et 2010 et 2011, d'autre part. Les 1,66 millions d'euros sont issus des comptes administratifs clôturés à fin 2010, tandis que les restes à réaliser (dont vous faites mention) sont des prévisions budgétaires de 2011. A ma connaissance et compte tenu des éléments comptables établis par la mairie, il n'y avait pas de restes à réaliser au compte administratif fin 2010. Pour vous en convaincre, vous pouvez vérifier que ces 1,66 millions d'euros 2010 sont repris sur la DM1 de 2011. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à mes articles, et sachez que rien de ce que j'avance ne puisse se vérifier.*
*Cordialement.* Écrit par : Py Rouve l 07 décembre 2011

---

*M Moderato, Il me semble tout de même que nous épongeons depuis deux mandats les dettes faîtes par cette municipalité (Les caissières d'un supermarché remboursent de leurs deniers leurs erreurs accidentelles. Elles !) Oseriez-vous, vous improviser, Maître de Recherche en… ou Ingénieur en .. ? Je ne crois pas ! Il m'a été dit que Mr Rouves a une formation de comptable avec laquelle il est subvenu aux besoins de sa famille. Donc entre les avis d'un professionnel apparemment compétent et ceux de gentils amateurs qui oublient que nous remboursons injustement, au lieu d'investir. Je choisis les arguments du professionnel. Je suis un mouton de Panurge ! Je ne l'ignore pas. Tous les partis politiques au pouvoir se sont chargés de me tondre essentiellement pour leurs propres intérêts. Mais je suis un mouton indépendant qui refuse de suivre un « dominant ». C'est une situation qui me convient et, tout l'argent du monde ne vaut pas ma liberté !*
*Gratuité ! Quand elle est utilisée pour paraître généreux, je ne saisis pas la différence avec : Générosité. Mais je la ressens très mal quand par exemple l'on sort d'une ligne, une subvention pour payer un car à des supporters. En cherchant un peu je trouverai d'autres exemples de cette générosité gratuite pour certains. Mais ! Pas pour tous les contribuables dont certains n'ont pas pu ou, ne peuvent plus demeurer au Crès dans leurs vieux jours. Je vous remercie d'avoir permis cette discussion démocratique. Je remercie donc aussi les initiateurs de ce blog.* Écrit par : Jean-Claude l 07 décembre 2011

---

*Il circule une rumeur : Un emprunt, pour un siècle environ, destiné à la construction de la nouvelle Mairie de Montpellier pourrait mettre cette ville sous tutelle préfectorale. Je suis allé sur le blog officiel de La Mairie du Crès dont le Maire est un fervent d'Internet et de la démocratie participative. Comptant trouver un attaché à la communication qui m'apportât quelques informations. (Autant s'adresser à ceux qui ont une grande expérience de ce genre de situation). Amère déception ! Rien n'est prévu pour cela. Je viens donc sur l'instrument fasciste dans l'espoir de trouver : La réponse qui apaisera mon anxiété. Si c'est vrai ! Qui va payer sachant que l'on ne peut plus miser sur les financiers (Banquiers, promoteurs immobiliers) faute, évidemment, à la crise ! Les contribuables de Montpellier ou ? Je suggère qu'une réunion populaire soit organisée devant quelques bonnes pizzas. Nous pourrions deviser de ce problème, des têtes d'affiche du MHR et autres sujets passionnants. Ce serait si sympa de discuter avec des gens qui pensent et agissent si différemment que ceux de cette droite.* Écrit par : desesperado l 08 décembre 2011

---

*Soyons pragmatiques. Monsieur Rouve, en sa qualité de conseiller municipal, doit pouvoir solliciter l'avis du Trésorier Principal de Castries, qui, je pense, ne s'improvisera pas Maître de recherche en..... ou ingénieur en..... pour confirmer ou infirmer ce que vous qualifiez d'erreur. Dans l'attente sereine.* Écrit par : Moderato l 08 décembre 2011

---

A mon avis :
**Moderato = Bernard Jean** (premier adjoint) ou (mais moins probable) : **Moderato = Pierre Bonnal** Si j'ai raison, pourquoi ne pas poster vos commentaires sous votre vrai nom comme le fait Mr Rouve ? Écrit par : Stéphane l 08 décembre 2011

**Bilan des transactions immobilières** (CM du 26/01/2012 et du 7/02/2013)

Les Maisons du centre ville achetées par la Mairie en 2011

| Réf. cadastrale | Localisation | Nature du bien | Superficie | Cédant | Acquéreur | Montant | Date de l'acte |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CA 215 | Rue du Pic Saint Loup | Terrain | 65 m² | Commune | SARL SPAETH | 1 950,00 € | 03/01/2011 |
| BO 136 | 2 Place de la Mairie | Maison d'habitation | 196 m² | Cts PEZET | Commune | 195 000,00 € | 31/01/2011 |
| B0 139 BO 140 | 3 Place de la Mairie | Maison d'habitation | 613 m² | Cts JEDLICKA | Commune | 580 000,00 € | 10/06/2011 |
| BO 134 BO 135 | Place de la Mairie | Maison d'habitation | 202 m² | PEZET Danielle | Commune | 230 000,00 € | 22/06/2011 |
| BW 57 | ZAC VIA DOMITIA | Terrain | 118 m² | Commune | GGL Groupe | 4 784,26 € | 28/10/2011 |

Les Maisons du centre ville achetées par la Mairie en 2012

| Réf. cadastrale | Localisation | Nature du bien | Superficie | Cédant | Acquéreur | Montant H.T | Date de l'acte |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CA 735 | Impasse des Eglantiers | Terrain | 239 m² | Commune | UNIBETON | 5 975,00 € | 19/03/2012 |
| BP 175 | 23 rue de l'Aire | Terrain | 82 m² | Commune | M. Mme TEDESCO | 2 460,00 € | 16/04/2012 |
| BP 176 | 25 rue de l'Aire | Terrain | 83 m² | Commune | Mme REYNIER | 2 490,00 € | 16/04/2012 |
| BV 31 | ZAC OLIVETTE | Terrain | 918 m² | ADAGES | Commune | 13 650,00 € | 20/04/2012 |
| BT 80 | 11 impasse Ravel | Terrain | 58 m² | Commune | Mme CURY | 2 900,00 € | 21/05/2012 |
| BL 304 | 39 rue de Sallelle | Terrain | 103 m² | Commune | M. BREL | 5 150,00 € | 31/05/2012 |
| BW 80 | ZAC VIA DOMITIA | Terrain | 118 m² | Commune | Groupe GGL | 4 029,70 € | 28/10/2012 |
| BV 8, BV10, BV 15, BV 18, BV 19, BV 28, BV 31, BP 177 | ZAC OLIVETTE | Terrain | 24 727 m² | Commune | Groupe GGL | 853 081,50 € | 23/11/2012 |
| BM 629, BM 632, BM 633 | Impasse des Coquelicots | VRD - Espaces libres | 720 m² | Cts REBOUL | Commune | 1 € | 27/11/2012 |
| BO 124 | 4 place du Marché | Maison d'habitation | 217 m² | Cts MARQUES | Commune | 239 000,00 € | 07/12/2012 |

Les Maisons du centre ville achetées par la Mairie en 2013

*Pas encore d'informations*

10 février 2013

## DETTE ET IMPOTS LOCAUX AU CRES : Des nouvelles fraîches !

**Un cressois avertit en vaut deux**, cette petite phrase, nous vous l'avons bien souvent répétée. Elle pourrait d'ailleurs être inscrite en rouge sur le bandeau de ce blog. Alors voilà, grâce au site **nosimpots.fr**, on vous avait déjà fait un résumé édifiant et véridique (les infos sont publiques) sur les impôts baronesques de notre commune (**cliquez ICI).**

Cette fois-ci, c'est grâce à un autre site internet indépendant **proxiti.info** que nous pouvons vous donner **des nouvelles fraîches** (jusqu'en 2011) ! Cliquer **ICI** pour accéder à la totalité des données (et consulter éventuellement les infos d'autres communes). En résumé, qu'apprend-on ?

En 2011 (source Proxiti) :

Le budget de fonctionnement de la commune du Crès se montait à :

**9 541 000 €** (impôts locaux + divers + dotations de l'état).

Les charges de fonctionnement de la commune du Crès étaient de :

**7 560 000 €** (dont 3 026 000€ pour les charges de personnel : soit **40.03%**).

Le résultat comptable de la commune de Le Crès s'établissait ainsi à :

+ **1 981 000 €** (recettes-dépenses).

ILC : *Comment est'il possible d'avoir des comptes aussi mal équilibré ??? En prélevant trop d'impôts bien sur !! Mr le Maire se constituerait'il un trésor de guerre pour ses projets spéciaux (Centre historique, Agora, ...) ?*

Le total des impôts locaux (la taxe d'habitation + la taxe foncière + la taxe professionnelle) encaissées par la commune de Le Crès se montait en 2011 à :

**5 471 000 €.**

Au Crès, les impôts locaux par habitant ont donc augmentés de **73.19 %** entre **2000 et 2011**. Pendant la même période, les communes françaises similaires au Crès, ont vu leurs impôts locaux par habitant augmenter de **4.69 %** en moyenne entre **2000 et 2011**.

ILC : *Voilà la réalité ... indiscutable !*

**Comparaison avec les 10 communes voisines** du Crès (source Proxiti) :

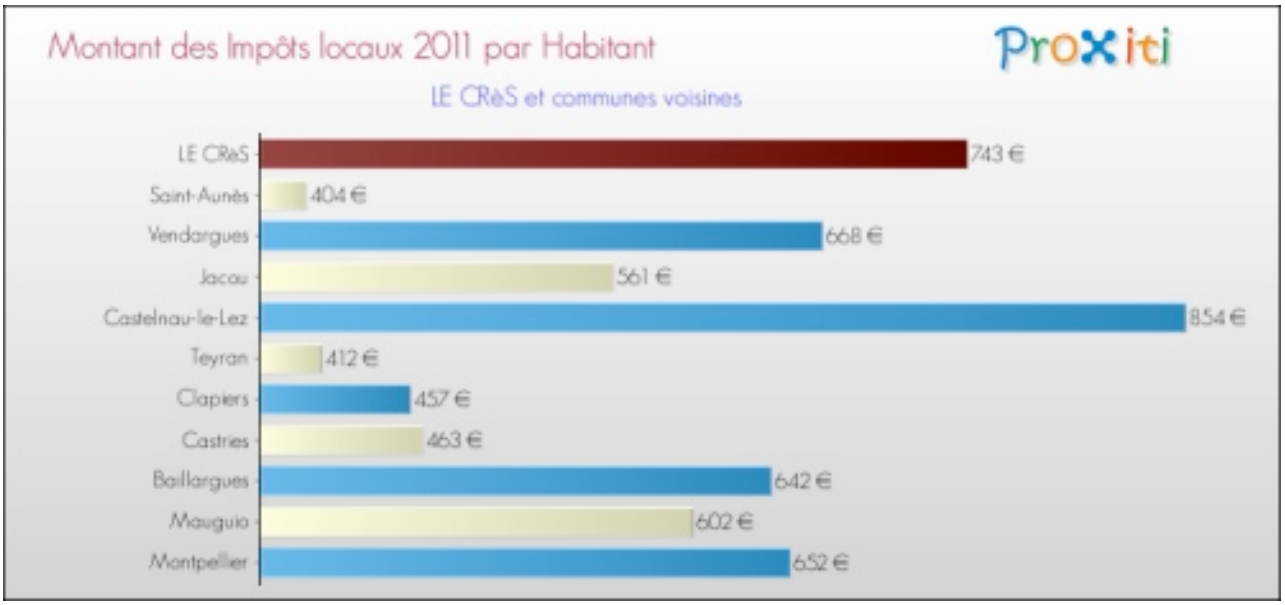


ILC : *C'est très clair, notre commune est une championne des impôts locaux !! Plus fort que Montpellier !! C'est dire !!!! Et pourtant, les créssois ne sont pas riches, loin de là ..... Cherchez l'erreur !*

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des impôts locaux par habitant au Crès depuis 2000 (source Proxiti).

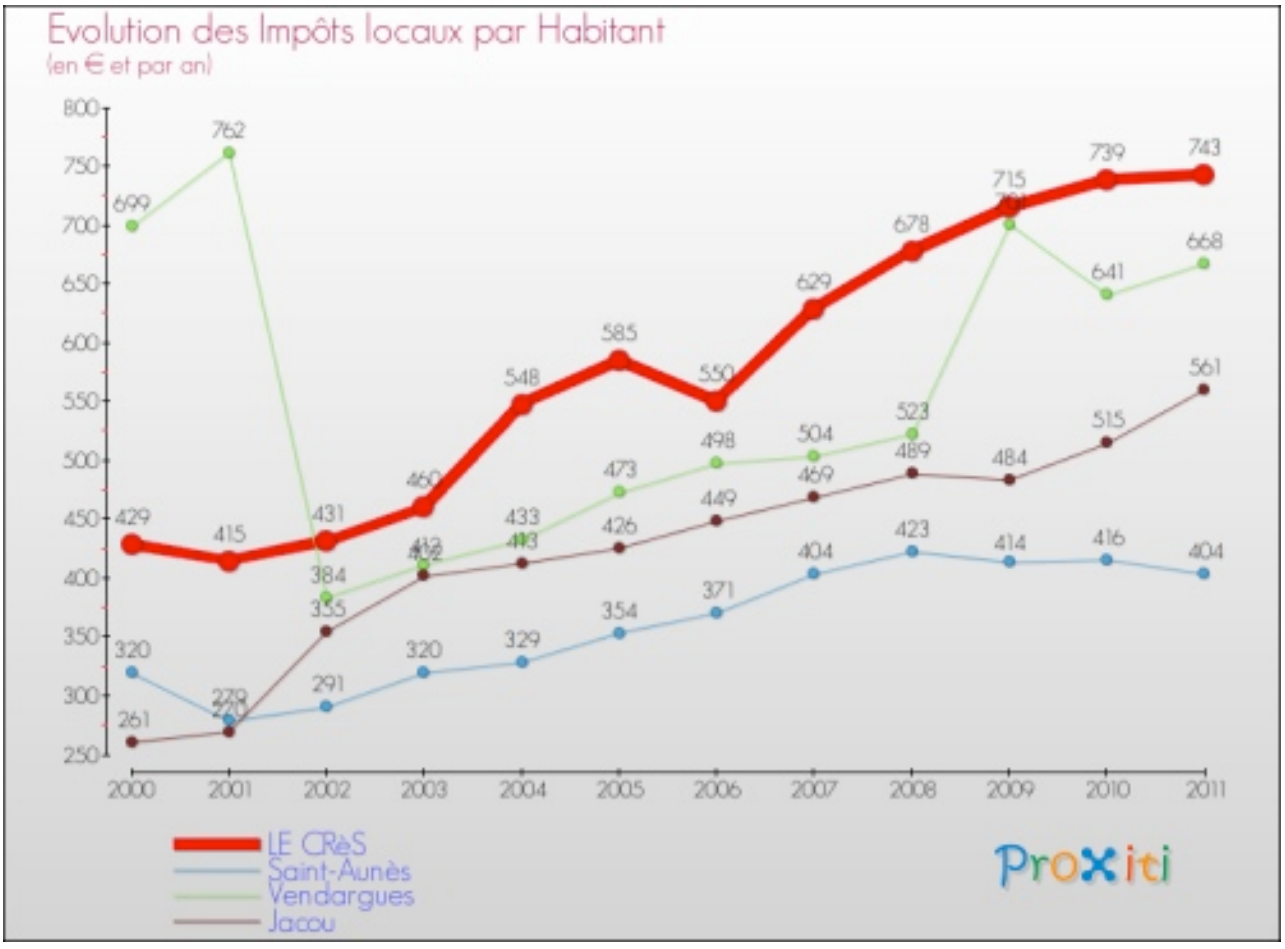

ILC : *Tiens, les impôts locaux s'envolent à partir de 2003, juste après la prise de fonction de Mr le Maire Pierre Bonnal. Quand on pense qu'il avait promis de ne pas les augmenter ... Pour une grosse boulette, c'est une grosse boulette !*

A quel point notre commune est-elle endettée ? (source Proxiti). En 2011, le montant total des dettes dues par la commune du Crès était de :

**4 220 000 €**

Si l'on rapporte cette dette au total des rentrées d'argent de la commune (que l'on nomme produits de fonctionnement) et qui étaient de 9 541 000€ en 2011, alors cette dette représente : **44.23% des revenus annuels**.

**Comparaison Revenus/Dette** du Crès de 2000 à 2011 (source Proxiti)

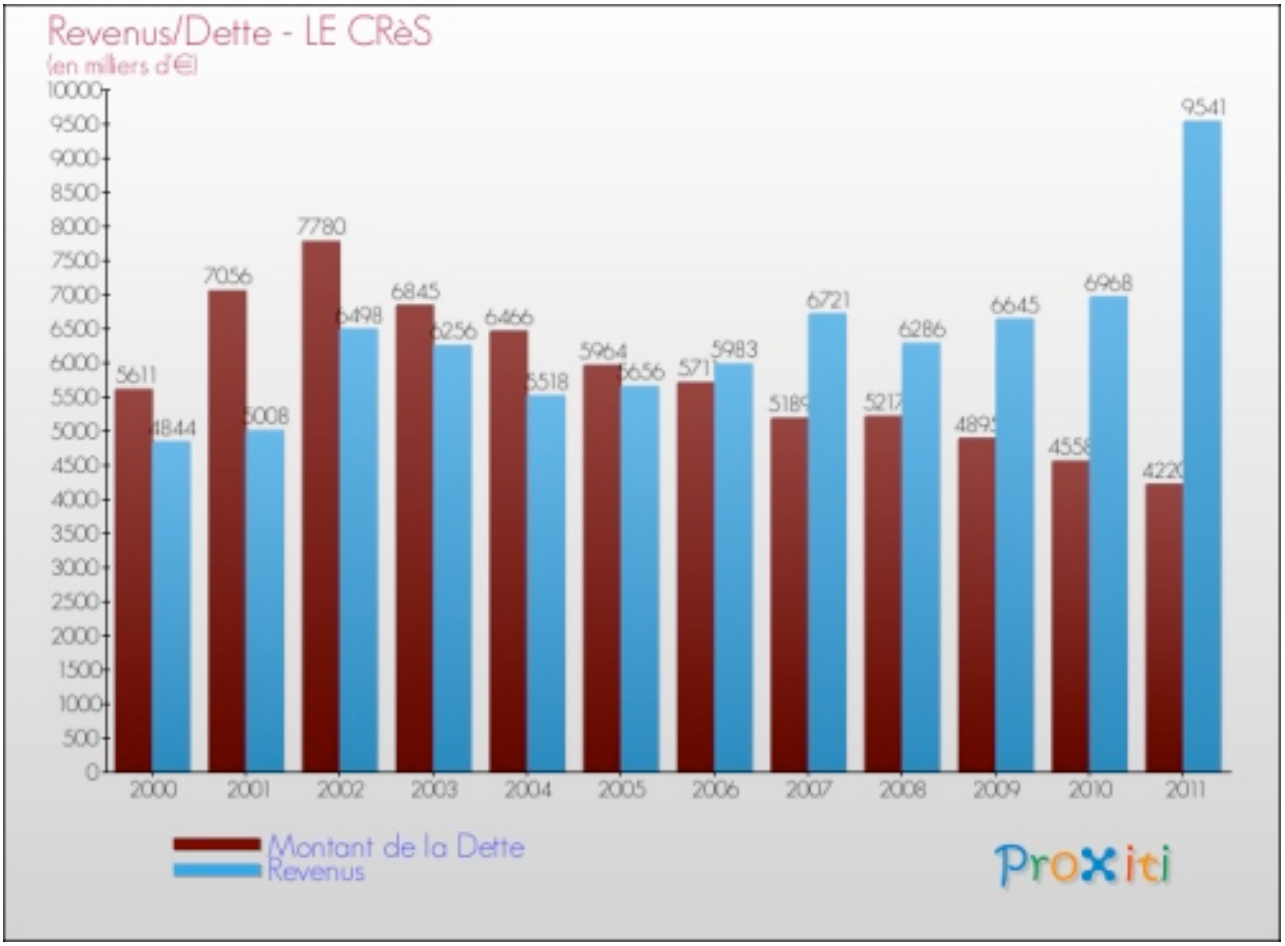


ILC : *On comprend immédiatement l'intérêt d'urbaniser la commune à vitesse grand V. Il faut à tout prix augmenter le nombre de contribuables pour éponger la dette !!*
*A partir de 2006, grâce uniquement à l'arrivée de nouveaux habitants (qui ne découvrent le pot au rose qu'après, comme pour l'usine de bitume ASTEN-SLPA), les comptes de la commune repassent enfin en positif, ouf !* ***mais à quel prix ?!*** *...*

Proxiti : Vivre à crédit coûte cher aux emprunteurs et rapporte surtout aux banques. En 2011, Le Crès a dû ainsi payer **506 000 €** pour rembourser sa dette. Cela représente : 69 € par habitant du Crès, bien entendu prélevés du budget de la commune et financés par les impôts locaux (source Proxiti).

ILC : *On pourrait en faire des choses avec un demi-million d'euros par an ... Dommage que ce soit les banquiers qui en profitent (DEXIA, ...) ! Merci qui ??*

**InfoLeCres**

Commentaires :

En fait votre article qui ne se sert pas de tous les graphiques signalés sur le site précité mais a tendance à démontrer que la gestion de notre commune n'est pas si mauvaise que ça... même si le résultat comptable ne vous convient pas il vaut mieux être en plus qu'en moins. La dette a nettement diminuée et c'est là l'essentiel. Toutes les autres communes alentours essayent d'augmenter au maximum le nombre de leurs habitants, c'est de bonne guerre. Une autre équipe dirigeante sera-t-elle meilleure ? Je viens d'une autre région où les impôts locaux étaient tout aussi élevés et augmentaient bien plus d'année en année. Soyons réaliste, notre commune ne s'en sort pas si mal vis à vis des autres. Il n'y a que pour la communication où les cressois sont moins bien lotis, mais il faut dire que FT n'y est pas étranger car malgré la donation d'un terrain qui a un permis de construire délivré en septembre, à ce jour pas de travaux en vue. J'ai visité plusieurs communes avant de choisir celle-ci... pourquoi à votre avis ?
Écrit par : Herca l 27 janvier 2013
---
"la gestion de notre commune n'est pas si mauvaise que ça..." Herca, comment objectivement pouvez vous dire une chose pareille ?
Est ce qu'arriver à diminuer la dette de la commune à coup d'impôts locaux exorbitants est une performance ?
Cerise sur le gâteau : Est ce qu'en prélever plus que nécessaire est le signe d'une gestion responsable ?
En période de crise, moi je trouve ça tout simplement inacceptable. Et je ne crois pas être le seul.
Au lieu de voter une nouvelle hausse d'impôts locaux, notre Maire aurait été bien inspiré de les diminuer pour relancer l'économie locale moribonde. Les créssois ont besoin de retrouver du pouvoir d'achat, les projets d'Agora et de rachat de toutes les maisons du centre ville peuvent attendre des temps meilleurs.
C'est juste du bon sens paysan.
Écrit par : Carabistouille l 27 janvier 2013
---
Carabistouille,
Quand je parle d'une région et de communes qui avaient augmenté énormément les impôts locaux, je ne parle pas de communes gérées par le PS mais par une droite tout aussi incompétente. J'aurais aimé que ces 10 dernières années notre pays ait agi de la même façon que notre commune, cela aurait évité d'être crédité de 1800 milliards de dette. Critiquer systématiquement les élus de la commune comme ceux de notre pays ne fait que vous discréditer
Écrit par : herca l 27 janvier 2013
---
Vite, décernons à notre Maire un de ces nouveaux labels qu'il aime tant accrocher aux panneaux d'entrées de notre commune :
LE CRES,
BIEN VIEILLIR, VIVRE ENSEMBLE
EN PAYANT DE GROS IMPOTS LOCAUX
VILLE INTERNET EN 2050
Écrit par : HerveG l 27 janvier 2013
---

Herca, vous vous méprenez complètement.
Pour ma part, je ne vote pas à droite mais à gauche. Est ce une raison pour fermer les yeux ?  Est ce une raison pour trouver des excuses aux uns et pas aux autres ?
Mettons SVP de côté une bonne fois pour toute ces querelles politiques stériles. Le bipartisme primaire est le pire fléau de notre démocratie.
Seuls les faits et les actes doivent êtres pris en compte.
Notre commune est une championne des impôts locaux : OUI
Notre Maire prélève plus d'impôts que nécessaire : OUI
L'équipe municipale est responsable de la dette : OUI
L'équipe municipale est responsable de la hausse des impôts : OUI
La dette a diminuée grâce aux nouveaux habitants : OUI
La couleur politique de notre maire ou de celle d'hypothétiques remplaçant est totalement hors sujet. Écrit par : Carabistouille l 27 janvier 2013

12 mars 2012

## Payer moins d'impôts locaux au Crès, c'est possible ...

De nombreux créssois sont maintenant au courant, notre commune est la championne des impôts locaux. Bien sur, vous saviez déjà que la note était salée mais en plus vous savez à présent qu'il n'y a pas pire ailleurs ... Alors que faire ???? Voici un début de réponse. Des abattements sont pris en compte dans le calcul de la **taxe d'habitation** (voir l'article du Midi-Libre d'octobre 2011). Quatre dispositifs, concernant uniquement la résidence principale, sont en partie **à la discrétion des collectivités locales bénéficiaires de la taxe**, qui peuvent décider de voter ou non ces dispositifs.

L'abattement « général à la base » permet de réduire de 5, 10 ou 15% la valeur locative du logement. Il se cumule avec celui pour « charges de famille » qui est obligatoire et fixé à 10% pour chacune des deux premières personnes à charge du foyer et à 15% pour les suivantes.

LES COLLECTIVITES LOCALES ONT LA POSSIBILITE DE MAJORER CES TAUX D'ABATTEMENT DE 10%.

On peut donc arrêter **"la discrétion"** et demander à Mr le maire à bénéficier de cette réduction que peu de gens connaissent ... Une information au Conseil Municipal dans son ensemble ne serait pas superflue!

En cette période difficile financièrement pour de nombreux créssois, INFO LE CRES, vous conseille vivement de formuler votre demande par écrit et de l'envoyer en Recommandé avec Accusé de Réception à : **A l'attention de Monsieur le Maire, Conseiller Général, Mairie du Crès, Place de la Mairie, 34920 Le Crès**

Les mairies peuvent également instituer un abattement « spécial à la base » en faveur des personnes de condition modeste. Ce dispositif permet d'atténuer de 1 à 15% le montant de la valeur locative et de diminuer ainsi le montant de la Taxe d'Habitation. D'autres possibilités sont aussi applicables aux personnes handicapées. A vous de jouer et surtout dites nous si vous avez eu gain de cause !

**InfoLeCrès**

Commentaires :

*Je ne connaissais pas dans le détail. Existe-t-il un courrier type qui montrerait les prémisses d'une action collective ? Une pétition serait-elle utile au niveau de la commune ? Par contre, envoyé en AR, bof ... Quelle utilité ? Nos services publics n'ont-ils pas obligation de tracer et de répondre aux sollicitations de leurs administrés !!!* Écrit par : yaka | 12 mars 2012

11 mai 2011

## Combien coûte... un rond-point ?

Un nouveau giratoire face à la déchetterie. Vous avez dû remarquer, aux abords du lac du Crès, face à la déchetterie, ce nouveau panneau publicitaire sponsorisé par la mairie du Crès et le lotisseur Groupe GGL.

Un détail troublant m'a interpellé : le prix du dit giratoire qui s'élève à **238 000 €**, l'équivalent d'une maison de plus de 200 m2 tout de même ?!

Allez voir le giratoire en question si vous ne l'avez pas déjà repéré ; vous serez surpris par **sa taille** (minuscule, n.d.l.r.) **et son prix** (exorbitant, n.d.l.r.)...

La question qui me vient à l'esprit et me parait naturelle : Nos collectivités achètent-t-elles au bon ou juste prix ??? Ont-elles perdu le sens de l'argent public ?

La France a le record du nombre de ronds-points !

Les observateurs estiment qu'il en existe plus de 30 000 dans l'Hexagone. Un record. Un rond-point en France, c'est l'équivalent de 95 à 955 Smic. Pas plus cher qu'un carrefour classique, un rond point coûte entre 100 000 et 1 million € d'après le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE).

**Le plus souvent, c'est l'acquisition du terrain qui fait flamber le prix final.** Hors ce prix d'achat, en moyenne, 40% des crédits sont consacrés à la chaussée, 30% à la décoration, 25% aux trottoirs et enfin 5% à la signalisation. Sources : CETE

Curiosité malsaine :

Combien a pu coûter le nouveau rond-point construit dernièrement sur la RD65 et décoré de murs en pierre (voir photo ci-dessus) ? Peut-être approximativement le prix d'une passerelle sécurisée, j'imagine ... Dommage ! Il sera prochainement détruit avec le doublement prévu de la RD65 jusqu'à Vendargues. Quel gaspillage !

Signé : **P.G.**

Commentaires :

*Nos collectivités achètent-t-elles au bon ou juste prix ??? Ont-elles perdu le sens de l'argent public ? Voilà une question bien naïve (volontairement, je n'en doute pas). Le fait est, que nos collectivités ne sont pas du tout concernées par les prix. Les politiques n'ont pas le souci des dépenses qu'ils engagent. Ils n'en subissent pas les contrecoups (Ils en sont à l'abri par les emplois qu'ils occupent surpayés, déresponsabilisés, trop exonérés)*
*Nous traversons une crise financière, le Conseil Général et la municipalité du Crès, nous promettent aucune augmentation d'impôts malgré Les investissements prévus, grâce à la sagacité de leurs gestions. Mais alors pourquoi auparavant subissait- on chaque année des ponctions financières de plus en plus lourdes ?*
*Quand aux ronds points une part est payée par les taxes locales et l'autre par les acquéreurs de logements dans les nouveaux lotissements dont les lotisseurs incorporent subtilement le coût dans leurs prix de vente*
*Plus le rond point sera beau, au mieux se portera la notoriété de l'élu de la commune qui donne l'apparence de se soucier de réaliser un beau cadre de vie à ses futurs électeurs*
*Mais le plus indigne et sournois dans la multiplication des ronds points ce n'est pas que les routes, aux alentours soient dégradées, non cela autorise de dire qu'il y a plus de chauffards, donc plus de P.V à distribuer*
*Non, c'est qu'il est évident que l'argent ainsi dépensé serait mieux investi par exemple dans le développement de la culture (plus le peuple est mal informé, au mieux se sentent ceux qui le sont trop) ou dans le développement de structures pour les activités sportives : terrains de sport par exemple*
*Ainsi au Crès nous verrons peut être le football retrouver sa gloire d'antan. (Il y a des financements pour et je parierai qu'ils ne vont pas tarder à être plus provisionnés encore)*
*Le rugby lui demeure le parent pauvre : un terrain partagé, inadapté, sans vestiaire avec des toilettes non convenables pour de jeunes Joueurs heureux de pratiquer ce sport loin de toutes mesquineries politiques (des futurs Chabalou peut être)*
*Le Conseil Général a distribué son Magazine« l'Hérault » où les frères ennemis peuvent*

*se glorifier et se congratuler sans pudeur, semer leurs propagandes contribuant ainsi à l'augmentation des déchets et à la déforestation*
*C'est pour notre bien et pour nous certifier que nous devons continuer à leur faire confiance aveuglément. Cependant que nous dit on des projets, de la RD 65 par exemple. RIEN !*
*Oui ce qui est le plus outrageant c'est que l'on peut constater que Si Mr Sarkozy plonge la France dans l'art du paraître, du snobisme, du bling bling avec ses amis, ses ennemis, ses vassaux ; tous les baronnets des collectivités locales critiquent mais s'empressent de faire à l'identique. Ils font tous de la France, un pays d'apparence pour masquer son déclin et la lassitude de son peuple qui ne peut et ne veut même plus voter. Si vous en avez l'occasion, regardez le reportage sur la visite d'un ministre tunisien en France et écoutez ses propos sur la liberté, la communication. Il est temps que nous ayons une révolution non-violente, une révolution par l'intelligence, une révolution qui mette au placard tous les réseaux, les cooptations, les pistons, LES FUMISTES. Quand vous voyez un rond-point pensez –y !* Signé : Baron du Crès. Écrit par : collaro l 13 mai 2011

---

*Le canard à moustache ferait bien de réfléchir à comment gommer intelligemment la ligne de démarcation qui sépare le Nord et le Sud du Crès au lieu de l'embellir à nos frais ! Par ou vont passer les enfants de Maumarin et de Puech Cabrier pour aller à l'école lorsque la 2x2 voies sera construite ?? Par des tunnels, comme les souris et les rats ? Encore une fois, comme pour ASTEN, comme pour la crêche, comme pour les ouvertures de classes, un seul mot d'ordre, la politique de l'autruche ! aucune vision à moyen terme, aucune anticipation ! grossir, grossir comme la grenouille ..... il n'y a que ça qui compte !* Écrit par : carabistouille l 14 mai 2011

15 mars 2011

# Subventions aux associations cressoises 2011

Intéressons-nous quelques minutes à la répartition des subventions aux associations accordées par la municipalité pour l'année 2011. Information diffusée sur le compte-rendu du Conseil municipal du 23 février 2011.

Quelques observations :

Le montant total distribué représente tout de même **71 284 €**, ce qui représente en moyenne **2000 € par association** subventionnée.

En 2011, **36 associations** sont ainsi bénéficiaires de tout ou partie de cette subvention. **La somme accordée à une seule association peut varier de 0 à 13 000 €, ce qui peut représenter jusqu'à 18% du montant global distribué.**

Questions candides et besoin de transparence démocratique. Qui décide de la liste des associations bénéficiaires ? Qui décide du montant accordé à chaque association et sur quels critères ? Objet associatif ? Nombre d'adhérents ou bénéficiaires ? Besoins en financement ponctuels ? A quoi sert le tableau présenté en Conseil Municipal (ci-dessous), si l'information diffusée reste opaque et inexpliquée ?

Quelques explications s'imposent ! J'imagine que pour la plupart des clubs notamment sportifs, les arguments sont justifiables et légitimes. Merci pour autant de les rendre officiels !

Il y a, par contre, des clubs dont je comprends moins bien la portée collective. J'ai ainsi repéré, par hasard, une association nommée explicitement "**AMICALE MAIRIE**" dotée de **4084 €**. Je m'interroge, en tant que contribuable, sur la légitimité et l'usage d'une telle subvention. Existe-t-il beaucoup de clubs de cet ordre ?

Qu'en pensez-vous ?

Signé : **M.S.**

Commentaires :

*Ben, ça doit être pour organiser quelques bons gueuletons avec Mr le Maire ... Au menu : gigot bitume pour tout le monde ! Je sais qu'il en a déjà mangé chez la SPAPA (ASTEN) et il dit à qui veut l'entendre qu'il adore ça ! Si ça vous tente jetez un oeil là : http://www.maplanchecontact.com/mpcblog/index.php?showimage=865*
*Beeuuurrrkkkkk.* Écrit par : karabistouille | 17 mars 2011

**Subvention aux Associations** (CM du 26/05/2010, 23/02/2011, 29/05/2012 et du 25/03/2013)

| Nom de l'Association | 2010 |
|---|---|
| ACVS ATHLETISME | 500 € |
| ALEX O2 | 2 400 € |
| AMICALE MAIRIE | 4 000 € |
| ARCHER CRESSOIS | 2 700 € |
| CALS | 2 800 € |
| CASTELNAU LE CRES FC | 13 000 € |
| ORDRE DES CHEVALIERS DES 4 VENTS | 200 € |
| CLUB TAURIN JOUJOU | 2 000 € |
| CRESENDANCE | 300 € |
| ECCLA | 1 000 € |
| EQUITABLE CONCERT | 1 200 € |
| FOYER RURAL | 3 500 € |
| GYM SPORT LOISIR | 300 € |
| IMPROPIC | 500 € |
| JUDO CLUB | 3 150 € |
| LA BOULE CRESSOISE | 500 € |
| LA BOULE DOREE | 2 800 € |
| LA DIANE CRESSOISE | 200 € |
| LA GAULE CRESSOISE | 500 € |
| LE CRES ARTS ET CULTURE | 5 500 € |
| LE CRES BASKET | 300 € |
| LE CRES EN FETE | 7 000 € |
| LE CRES VOLLEY | 7 000 € |
| LES DEBOUSSOLES | 860 € |
| LES RODAIRES DU CRES | 1 040 € |
| LOS BANDOS | 1 000 € |
| OBJECTIF BLEU | 300 € |
| PINCEAU DE SOIE | 400 € |
| PRENDS EN DE LA SCENE | 600 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 250 € |
| RUN IN CRES | 300 € |
| TENNIS CLUB | 3 800 € |
| TENNIS DE TABLE DU SALAISON | 1 000 € |
| UNC | 1 100 € |
| TOTAL GENERAL | 72 000 € |

| Nom de l'Association | 2011 |
|---|---|
| ACVS ATHLETISME | 500 € |
| ALEX O2 | 2 400 € |
| AMICALE MAIRIE | 4 084 € |
| ARCHER CRESSOIS | 2 500 € |
| BOXING FIGHTING CLUB | 300 € |
| CALS | 2 800 € |
| CASTELNAU LE CRES FC | 13 000 € |
| CLUB TAURIN JOUJOU | 2 000 € |
| ECCLA | 850 € |
| EQUITABLE CONCERT | 1 500 € |
| FOYER RURAL | 3 500 € |
| GYM SPORT LOISIR | 300 € |
| IMPROPIC | 800 € |
| JACC | 1 000 € |
| JUDO CLUB | 3 150 € |
| LA BOULE CRESSOISE | 500 € |
| LA BOULE DOREE | 2 500 € |
| LA DIANE CRESSOISE | 300 € |
| LA GAULE CRESSOISE | 500 € |
| LA MAISON DES ARTS ET DES MAINS | 300 € |
| LE CRES ARTS ET CULTURE | 5 500 € |
| LE CRES BASKET | 300 € |
| LE CRES EN FETE | 7 000 € |
| LE CRES VOLLEY | 7 300 € |
| LES DEBOUSSOLES | 800 € |
| LES FRELONS XIII | 300 € |
| LES RODAIRES DU CRES | 900 € |
| LOS BANDOS | 1 300 € |
| OBJECTIF BLEU | 300 € |
| PATCHOULI | 300 € |
| PINCEAU DE SOIE | 400 € |
| PRENDS EN DE LA SCENE | 600 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 300 € |
| RUN IN CRES | 500 € |
| TENNIS DE TABLE DU SALAISON | 1 200 € |
| UNC | 1 500 € |
| | 71 284 € |

| | 2012 |
|---|---|
| ACVS | 500 € |
| ALEX 02 | 2 000 € |
| ARCHER CRESSOIS | 2 500 € |
| AMICALE | 4 227 € |
| BOXING FC | 300 € |
| CALS | 2 800 € |
| CASTELNAU FC | 14 000 € |
| JOUJOU | 2 000 € |
| ECCLA | 850 € |
| FOYER RURAL | 3 500 € |
| GYM SL | 300 € |
| IMPROPIC | 900 € |
| JACC | 1 000 € |
| BOULE DOREE | 2 500 € |
| DIANE CRESSOISE | 300 € |
| EQUITABLE CONCERT | 1 500 € |
| JUDO CLUB | 3 150 € |
| BOULE CRESSOISE | 500 € |
| GAULE CRESSOISE | 500 € |
| CAEC | 5 500 € |
| CRES EN FETE | 7 000 € |
| CHEVALIERS DES 4 VENTS | 250 € |
| LE CRES VARIETES | 300 € |
| MAISON ARTS ET MAINS | 300 € |
| CRES BASKET | 500 € |
| CRES VOLLEY | 7 300 € |
| DEBOUSSOLES | 800 € |
| FRELONS XIII | 800 € |
| RODAIRES | 900 € |
| BANDOS | 1 300 € |
| OBJECTIF BLEU | 300 € |
| PATCHOULI | 300 € |
| PINCEAU DE SOIE | 400 € |
| PEDLS | 600 € |
| RUN IN CRES | 500 € |
| TENNIS TABLE | 1 200 € |
| UNC | 1 100 € |
| CORTO RUGBY CLUB | 300 € |
| ODYSSEE 4 X 4 | 300 € |
| THEATRE PETIT COMME UN CAILLOU | 300 € |
| TENNIS | 3 800 € |
| TOTAL GENERAL | 77377 € |

| | 2013 |
|---|---|
| Alex O2 | 2 000 € |
| Amicale Mairie | 4 214 € |
| Archer Cressois | 2 500 € |
| Arts Martiaux Le Crès | 600 € |
| Athletic CVS | 700 € |
| Boule Cressoise | 800 € |
| Boule Dorée | 2 500 € |
| Cals | 2 800 € |
| Castelnau-Le Crès FC | 14 000 € |
| Club Taurin Joujou | 2 000 € |
| Diane Cressoise | 300 € |
| ECCLA | 850 € |
| Equitable Concert | 1 700 € |
| Foyer Rural | 2 500 € |
| Frelons XIII | 1 000 € |
| Fun Easy Bike | 300 € |
| Gym Sports Loisirs | 300 € |
| Impropic | 900 € |
| JACHB | 1 000 € |
| Judo Club Le Crès | 3 450 € |
| La Gaule Cressoise | 500 € |
| Le Crès Arts et Culture | 5 500 € |
| Le Crès Basket | 700 € |
| Le Crès en Fête | 7 000 € |
| Le Crès Volley Ball | 7 500 € |
| Les Déboussolés | 800 € |
| Los Bandos | 1 300 € |
| Maison des Arts et des Mains | 500 € |
| Mouv'Art | 500 € |
| Objectif bleu | 300 € |
| Odyssée 4X4 | 300 € |
| Patchouli | 300 € |
| Pinceau de soi | 400 € |
| Prends En De La Scène | 700 € |
| Rodaïres du Crès | 900 € |
| Roller Derby Le Crès HDG | 300 € |
| Run In Crès | 700 € |
| Solid'Up | 300 € |
| Tennis Club Cressois | 3 800 € |
| Tennis de table Salaison Le Crès | 1 200 € |
| Théâtre Petit Comme Un Caillou | 500 € |
| UNC | 1 100 € |
| Chevaliers | 250 € |
| TOTAL GENERAL | 79 764 € |

04 juin 2012

# Le dossier Dexia expliqué à ma fille (adapté InfoLeCres)

Ou l'on reparle **des emprunts toxiques de notre commune souscrits auprès de DEXIA** .... D'après PIERRE-HENRI THOMAS (des Infos.com) du Mercredi 30 Mai 2012.

- Ma fille, tu me dis qu'on parle tout le temps de Dexia, des garanties d'États, que tu n'y comprends rien… je vais essayer de t'expliquer.

- Dexia, c'est un peu comme l'oncle Germain, tu sais, celui qui avait acheté cette grande maison dans les Ardennes, pour y mettre des locataires. Puis il a fait une soirée arrosée avec ses voisins Angela et Nicolas, ils ont mis le feu à la cuisine. Il ne peut plus la louer, doit payer son crédit, ne peut pas la revendre parce qu'avec l'incendie, elle vaut moins cher… Bref, il est très embêté. Et Dexia, c'est la même chose : le groupe aussi a réalisé de trop gros achats et Dexia ne peut plus revendre à bon prix maintenant que les marchés financiers se sont enflammés.

- Le fonctionnement d'une banque est assez simple, en fait. D'un côté, elle récolte de l'argent. Comment ?
- En accueillant les dépôts (comme les 150 euros qui sont sur ton carnet d'épargne),
- En émettant des bons de caisse ou des obligations,
- En empruntant auprès de banques qui ont trop de dépôts.

- De l'autre côté, elle le prête à des gens, des entreprises, des États, des communes. On peut prêter de différentes manières,
- Soit en faisant un crédit.
- Soit en achetant des obligations émises par un État, une banque, une entreprise…
Le problème de Dexia, c'est que le groupe a trop prêté aux communes (**le Crès entre autres**) et aux États : il a fait des crédits et acheté des obligations pour 460 milliards !

- En septembre 2008, avec la faillite de Lehman Brothers arrive une chose extraordinaire : plus aucune banque ne veut prêter à une autre banque. Et Dexia qui allait chercher régulièrement 260 milliards d'euros sur ce marché se trouve aux abois. **C'est probablement à cette période que Dexia rectifie à la hausse les taux d'intérêts des prêts aux communes (la notre en particulier).**

En octobre 2008, la Belgique la France et le Luxembourg doivent sauver le groupe, en renforçant le capital, mais, surtout en accordant leur garantie. Les banques et les autres investisseurs qui veulent prêter à Dexia peuvent dès lors le faire sans risque : les trois Etats s'engagent à leur rembourser, quoi qu'il arrive. Dexia va mieux, on recommence à lui prêter et elle abandonne ces garanties d'Etat en juin 2010.

Mais patatras ! Avec la Grèce, la zone euro est en crise. Et Dexia, de nouveau, vacille. En octobre dernier, on sépare ce qui peut vivre seul (la banque Belgique est rachetée par l'Etat) de ce qui doit encore être aidé.

Il faut savoir que comme beaucoup, Dexia va aussi chercher de l'argent auprès de la Banque centrale européenne. « OK, lui répond la BCE, mais pendant la durée du prêt, tu me donnes en garantie des obligations de l'Etat italien, espagnol, belge… » Or, avec la crise, la valeur de certaines obligations (espagnoles, grecques…) baisse : Dexia avait acheté ces titres à 100. Mais la BCE ne les accepte plus en garantie qu'à hauteur de 90, 80, 60… Dexia peut donc moins emprunter à la BCE.

En plus, Dexia a conclu avec d'autres banques des contrats compliqués pour se protéger d'une hausse des taux. Ces banques demandent aussi des garanties. Et plus encore quand les taux allemands sont bas. Or ils sont au taux plancher.

Tu vois, Dexia a énormément besoin d'argent pour financer sa maison en attendant qu'elle retrouve sa valeur normale. C'est pour cela que le groupe a besoin de nouveau de la garantie des Etats. Un premier accord sur 45 milliards vient à échéance ce jeudi. Les trois Etats ont demandé à la Commission européenne de prolonger cet accord de quatre mois, en attendant le feu vert sur un accord définitif. Mais un retour à la normale sur les encours est-il encore possible ?

En attendant, les créssois payent ....

**InfoLeCres**